

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 10 février 2017

12^{ème} Commission

N° CP-2017-2-12-2

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

FONDS D'INTERVENTION DES ELUS

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les subventions proposées au titre du fonds d'intervention des élus, selon le détail figurant en annexe.

La création d'un fonds d'intervention des élus, à hauteur de 5 650 € par Conseiller départemental, a été votée par l'Assemblée en séance plénière du 18 mars 2016.

L'un des trois volets de ce fonds permet l'attribution d'interventions ponctuelles à caractère culturel et social en faveur d'associations, collectivités ou organismes divers, dans la limite de 400 € par bénéficiaire et par an.

Par ailleurs, il est également prévu des interventions du même type, mais d'envergure départementale.

Lors de la séance plénière du 2 décembre 2016, l'Assemblée a autorisé, dans le cadre du fonds d'intervention culturelle et sociale (FICS), le vote dès janvier 2017, par exécution anticipée du budget, de ces subventions dans leur intégralité, dans la limite de 50 % des crédits votés en 2016.

En application de cette décision générale, la Commission Permanente du Conseil départemental est appelée à se prononcer sur les propositions annexées au présent rapport.

Les dépenses correspondantes seraient imputables sur le programme J716 :

chapitre 65, fonction 021, nature 6574,
chapitre 65, fonction 021, nature 65734,
chapitre 65, fonction 021, nature 65737,
chapitre 65, fonction 021, nature 65738.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN